



FRANCE
MÉDIAS
MONDE

QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

RÉUNION DU 21 JANVIER 2014

QUESTIONS CFTC

1. Il y a quelque temps de ça France 24 avait organisé une "formation sommeil" qui avait eu beaucoup de succès auprès des salariés et devait être suivie de mises à jour annuelles. Rien n'est apparu depuis et nous souhaiterions savoir ou en sont les réflexions de la direction de FMM à ce sujet ?

Cette formation avait été initiée dans le cadre du CHSCT de F24. Sa poursuite et sa reconduction seront envisagées après discussions sur ce thème avec le futur CHSCT de FMM.

2. Les VTC (véhicules de tourisme avec chauffeur) se présentent comme une alternative aux taxis. FMM a-t-elle étudié cette solution ? Peut-être que les salariés et FMM auraient à y gagner, tant au niveau financier qu'au niveau de la qualité de service ?

La Direction vérifiera que l'offre est compatible avec le fonctionnement de l'entreprise et que le coût est réellement plus intéressant. Si tel est le cas il sera possible d'étudier un partenariat.

3. Question traitée en séance

4. Le 27 décembre dernier une collaboratrice de France 24 a eu une altercation avec un livreur devant l'entrée du parking rue des Nations-Unies. Les pompiers et une ambulance se sont déplacés, des plaintes ont été déposées. Nous avons alerté la direction le 15 janvier 2014 sur l'attitude agressive de certains taxis et livreurs qui stationnent devant l'entrée du parking. Il nous avait été répondu que "La circulation sur la voie publique ne relève pas de l'AEF." pourtant les policiers appelés le 27 décembre nous ont affirmé que les agents de sécurité avaient toute autorité dans les abords proches du bâtiment, y compris pour faire circuler des véhicules bloquant l'accès à notre parking. Nous souhaitons que FMM s'entende avec les services de police afin de définir CLAIEMENT qui a le droit et le devoir de faire quoi, où, et dans quels cas ?

Les agents de sécurité n'ont absolument aucun pouvoir sur la voie publique. Ils peuvent demander à une personne de se déplacer, mais si elle refuse leur seule solution est d'appeler la police.

Il est possible à tout salarié de demander de l'aide à un agent de sécurité en cas de besoin.

5. En décembre 2012, une question DP concernant l'implantation des caméras à France 24 nous avait appris que si 44 caméras surveillaient le 62 et ses abords, aucune caméra n'était installée au 80. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les intentions de la direction concernant ce déséquilibre ?

Il y a environ 21 caméras qui surveillent les locaux et les abords du 80 rue Camille Desmoulins. Les plans d'installation de ces caméras ont été présentés au CHSCT de RFL.

6. À ce propos quelles sont les règles régissant l'accès aux images les concernant, des salariés et des collaborateurs de FMM ?

Le dossier de la vidéo surveillance a été déposé à la Préfecture et à la CNIL. Seules les personnes désignées dans ce dossier sont habilités à voir les images. Chaque salarié a le droit de visionner les enregistrements sur lesquels il figure, selon les règles définies par les textes de loi régissant la vidéosurveillance.

7. Nous aimerions savoir quel est l'article de loi sur lequel s'appuie FMM, France 24 et Ericsson pour demander et obtenir d'un travailleur qu'il occupe son poste 17 heures d'affilé (de 12h30 à 05h30 le 1er janvier).

Globalement afin d'accepter le plus possible des demandes de congés sur cette période très demandée, et dans le même temps rendre le service, EBSF a planifié en utilisant l'ensemble de ses ressources. Ce choix comportait le risque qu'en cas d'absence inopinée, il puisse être difficile de trouver un remplaçant. Malheureusement, un technicien planifié le 01 janvier n'a pu venir travailler, et il n'a pas été possible de trouver un remplaçant le 01 janvier. Pour rendre le service et sur la base bien évidemment du volontariat un salarié a accepté de rester bien au-delà de la fin de vacation prévue. Nous remercions vivement ce salarié.

Cette situation n'est pas normale. Le DRH d'Ericsson a été alerté de ce cas. Cette question sera posée en réunion DP d'Ericsson le vendredi 24 janvier dont la réponse sera transmise à FMM.

La Direction est vigilante au respect des règles du Code du Travail des prestataires travaillant dans notre entreprise.

8. Les incidents de planning chez Ericsson ont été nombreux lors des périodes de fin d'année : 17 heures pour l'un le 1er janvier, 14 heures pour un autre le 29 décembre, un salarié devant partir à 13h30 est finalement resté jusqu'à 17h30 le 2 janvier. Une autre absence a dû être gérée le 7 au matin. Ces problèmes de planning (quelles que soient leurs origines) pénalisent les travailleurs (fatigue, organisation de la vie privée...) et peuvent avoir un impact sur nos chaînes : que ferons-nous quand un salarié refusera tout simplement de rester à son poste passée l'heure définie par son planning ? Ou si se produit un accident ? Nous souhaitons qu'Ericsson mette en place un véritable service d'astreinte planning, comme celui qui existe et donne satisfaction au sein de France 24.

Il s'agit notamment d'une conséquence du point précédent. Le salarié qui a accepté de pallier l'absence du 01 janvier, était aussi initialement planifié le 02 janvier. EBSF ne pouvait donc planifier à nouveau ce salarié. Il a été nécessaire de demander à deux autres salariés d'effectuer une vacation de 12 heures.

Le 29 décembre, il a fallu attendre la relève suite à une absence de dernière minute.

Comme évoqué précédemment, cette période a été exceptionnelle puisque afin d'accepter au maximum les départs en congés, EBSF a pris le risque de planifier avec peu de solutions de remplacement en cas d'absence inopinée de dernière minute.

Nous remercions les salariés qui ont accepté d'aller au-delà de leur fin initiale de vacations et permettre ainsi que le service soit rendu.

9. Des utilisateurs du Bento Corner s'étonnent, surtout au vu des tarifs pratiqués, d'y trouver des sandwiches de marque "Leader Price", marque réputée bon marché mais ne brillant pas nécessairement par sa réputation au niveau de la qualité gustative... Peut-on espérer un rééquilibrage du rapport qualité-prix du Bento Corner ?

L'entreprise Eurest ayant eu une rupture de stock a préféré acheter des sandwiches chez Leader Price que de laisser le Bento Corner vide. Une réunion sera organisée prochainement avec Eurest pour faire le point sur leur offre Bento et envisager de l'améliorer.

10. Quand le CE va-t-il rouvrir ses portes afin que les salariés puissent avoir accès au moins aux places de cinéma et de spectacles ?

Cette question est du ressort du CE.

11. Après les efforts consentis par tous les salariés pour permettre la mise à l'antenne de la nouvelle grille de France 24 dans les délais demandés et dans les meilleures conditions, nous apprenons qu'il n'y aura pas de primes cette année. Nous souhaitons avoir des détails sur ce qui a motivé cette décision que nous trouvons injuste ?

Un budget a été dégagé pour attribuer des primes au titre d'activités exceptionnelles exercées durant l'année 2013. Ces primes restent liées à l'exercice d'une activité exceptionnelle et notamment à un investissement important des salariés, allant très au-delà de leur poste de travail.

12. On a demandé le matin du 14 janvier aux salariés d'Ericsson d'étendre leur shift jusqu'à 19h00 au lieu de 18h00. Ces salariés travaillaient le lendemain à 05h30. Ils avaient donc moins de 11 heures entre deux vacations, ce qui est illégal à notre connaissance. Comment cette décision a-t-elle pu être prise ?

À noter que lors de cette même soirée, contrairement à ce qui avait été entendu en conférence de rédaction, l'antenne n'a pas glissé de NEWS 3 en PROD B à 19h00. Les salariés d'Ericsson, présents en régie NEWS depuis 10h30, et planifiés à 05h30 le lendemain, m'ont dit avoir le sentiment d'être pris en otage. Ils ont finalement quitté leur poste à 19h23

La Direction a saisi Ericsson sur cette affaire qui nous a certifié avoir agi dans le cadre de leurs conventions applicables. Par ailleurs ce dépassement d'horaire est lié à la conférence de presse de l'Elysée du 14 janvier.

13. Question traitée en séance.

14. Il est de plus en plus fréquent que les équipes d'édition se retrouvent avec plusieurs doublons sur la même tranche. Il est même arrivé à plusieurs reprises que 3 doublons (présentateur, chef d'édition et assistant d'édition) soient présents en même temps. Le planning a déjà été alerté mais le problème demeure. Inutile d'expliquer qu'il est impossible de former mais surtout de travailler efficacement dans ces conditions.

Serait-il possible que le planning s'organise afin de limiter à un doublon par tranche ?

Serait-il possible également que le planning prévienne par mail les salariés lorsqu'un doublon est prévu sur leur shift ?

Le planning a tout à fait conscience de la difficulté pour les équipes d'assurer pleinement la formation simultanée de plusieurs personnes en doublon. Il est toutefois à noter qu'il ne s'agit pas des mêmes métiers. Il faut aussi prendre conscience que le besoin de former de nouveaux collaborateurs est permanent et qu'il participe aussi à la bonne marche de la rédaction (plus de possibilités de remplacement). Le planning est sensibilisé à cette difficulté et fera au mieux à l'avenir. En règle générale, les salariés doivent être prévenus lorsqu'ils accueillent un doublon.

15. Avec la nouvelle grille, la charge de travail du booking est devenue plus importante. Conséquence directe : le booking refuse de caler plus d'un invité par tranche le soir (1 invité pour 2h de direct). Cela n'est évidemment pas satisfaisant d'un point de vue éditorial. Comment la direction compte pallier ce problème ?

La direction se rapprochera du Booking à ce sujet.

16. Quel est le coût de la marquise faite pour les fumeurs sur la terrasse ?

Cette question ne relève pas de la compétence des DP.

17. La carte de vœux électronique : nous l'avons reçu le 23 décembre en français. Est-ce que la direction oublie que nous sommes des médias internationaux et par conséquent nous devons faire des cartes de vœux avec les instructions au moins en anglais (en plus du Français) afin que tout le monde puisse l'ouvrir ?

Le français est la langue officielle de France Médias Monde.

18- Quel est le coût des cloisonnements réalisés à France 24 ?

Cette question ne relève pas de la compétence des DP.

19- Lors du dernier exercice « Incendie », certains salariés n'ont pas évacué les lieux comme le stipule la réglementation. [...] Que comptez-vous faire pour faire de ces alarmes un véritable exercice de prévention et de sécurité ? y-a-t-il des programmes préparés à l'avance et prêts à être diffusés au cas d'un problème de sécurité réel ?

A la suite de cet exercice la procédure d'évacuation « incendie » sera revue. Cette procédure sera présentée au CHSCT.

20- Pouvez-vous nous confirmer que plus de 40% des journalistes travaillant pour France24 sont pigistes. Si oui quel est le plan que la direction FMM compte mettre en place, d'autant plus que certains ont parfois 5 à 6 ans d'ancienneté et travaillent d'une manière fréquente. Attention, une action en justice commune des tous ces pigistes pèsera lourd sur les finances de FMM.

Depuis le début de l'année 2013, la direction s'est engagée dans un processus de résorption de l'emploi non permanent. Plus de 70 postes ont été mis en consultation sur l'année 2013. Plus de la moitié de ces postes ont été pourvus, les autres restent en cours de recrutement.

21- Les salariés se plaignent de plus en plus de la détérioration de qualité de la nourriture proposée par le restaurant d'entreprise. Une détérioration qui s'accompagne hélas par une augmentation des prix pratiqués. La direction peut-elle saisir les responsables pour leur demander de mieux faire ?

L'augmentation récente des prix est due à l'augmentation de la TVA. Un point sur la qualité de la prestation sera fait avec le responsable d'Eurest. Nous lui demanderons d'intervenir régulièrement devant le CHSCT.

22. Déception, tel était le sentiment ressenti par la majorité des salariés en allant chercher leur cadeau de Noël. Un paquet de biscuit, mais pas n'importe lequel puisqu'il était de logos FMM. Comment cette idée est-elle venue ? Combien a-t-elle coûté ?

Aujourd'hui plus de 1800 personnes (prestataires et pigistes compris) travaillent pour FMM. Bien que soumis à des contraintes budgétaires, la Direction a toutefois souhaité faire un cadeau à l'ensemble de ses salariés. Ce cadeau a toutefois été apprécié par certains mais il est difficile de satisfaire tout le monde.

23. Certains salariés n'ont pas bien saisi le sens de la lettre accompagnant la fiche de paie de décembre 2013. Le document porte sur le choix de l'abattement sur l'assiette de sécurité sociale. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ? Si les salariés doivent répondre à ce courrier ? Quand ? Et qu'est ce qui changera pour eux s'ils optent pour une telle ou telle autre proposition ?

Les journalistes doivent répondre au courrier s'ils souhaitent renoncer à l'abattement sécurité sociale. La renonciation vaut pour une année. Elle peut être adressée à Carole Ingouf (France 24, MCD) et à Isabelle Bossu (RFI) jusqu'au 15 février 2014.

24. pouvez-vous nous dire quel sera l'impact du « pacte de responsabilité » prôné par Hollande sur FMM et ses salariés ?

Il est encore tôt pour répondre à cette question, aucune disposition légale ou réglementaire n'a pour l'instant été prise sur le sujet.

25. pourriez-vous nous faire un point sur le nombre de logements attribués pour les salariés dans le cadre du 1% patronal ? Quelle est l'entité qui en a bénéficié le plus ? Combien de demandes sont en cours ? Comment les dossiers urgents sont traités ?

Dans le cadre d'1% patronal en 2013 :

RFI a bénéficié de 5 baux signés et 41 autres services

F24 a bénéficié de 5 baux signés et 20 autres services

MCD : aucun bail signé.

Les organismes gestionnaires des fonds du 1% logement auprès desquels nous cotisons, ont pris l'engagement de nous attribuer 19 baux pour l'année 2014.

Nos cotisations logements sont désormais centralisées au niveau de FMM, cette centralisation permettra aux salariés travaillant pour MCD de profiter aussi de ce service.

Les organismes de 1% logement disposent d'un service social pour traiter les questions d'extrême urgence.

26. Pour le site web anglo, la position de rédacteur est plus importante que celle des deskers. (Celui qui suit les news sur le site). Cela se manifeste dans le fait que les rédacteurs anglo font beaucoup

plus de reportages sur le terrain, la rédaction de leurs articles est plus approfondie et leur planning est également différent que celui des deskeurs (pas de week-ends travaillés, etc). Les rédacteurs anglophones, en règle générale, sont plus seniors que les deskeurs avec plus d'expérience. Du coup, pour eux, ce projet de supprimer la différence entre deskeurs et rédacteurs est un vrai pas en arrière. Pourquoi cette demande pour les rédacteurs web ? C'est compréhensible pour le desk franco, qui a deux fois plus de staff avec moins de différence de niveau des journalistes. Mais pour les anglos, il y a une telle différence entre le travail et l'expérience des rédacteurs/deskers, qu'il n'y a pas de logique dans ce projet. A l'origine, le directeur du service web ne voulait pas inclure le site anglophone dans ce projet et même le secrétaire de rédaction de France 24 a dit qu'il n'y a rien qui oblige que les deux plannings soient exactement pareils.

Le souhait du directeur du service Web était effectivement au départ de rapprocher les métiers de deskeur et de rédacteur pour les équipes francophones et non pour les anglophones.

Dans un souci d'équité de traitement, la Direction souhaite étudier ce rapprochement aussi pour les équipes anglophones. Cette option sera étudiée avec les équipes et le directeur du service Web afin de déterminer la meilleure formule.

27. Les maquilleuses intermittentes étaient déçues par la manière dont a été gérée l'offre des 200 euros de bonus offert aux salariées en 2013. Elles ont eu beaucoup d'infos différentes de la part de la CE. Si oui ou non elles en avaient droit ou pas. Cela a créé beaucoup de déçus. Afin d'éviter le problème en 2014, est-ce qu'il serait possible de trouver une manière plus claire à leur communiquer ce genre d'info ? Par exemple, pourrait-on créer un grp_maquilleusesintermittents@france24.com afin de faire passer les infos d'une manière plus directe ?

Cette question relève de la compétence du CE. La Direction reste à la disposition du secrétaire du CE pour lui permettre de communiquer par mail auprès de l'ensemble du personnel.

28. Les maquilleuses intermittentes sont toujours en attente d'un rendez-vous [...]. Elles n'ont eu qu'un ou deux RDV depuis la création de France 24, il y a sept ans. Elles souhaitent faire le point sur plusieurs choses, notamment sur les produits de maquillage pour voir si elles peuvent se faire rembourser sur facture des produits sur une somme fixe au bout de 15 piges, au lieu d'être obligé de prendre que des fonds de teints commandé par France24. [...] Pourrait-on planifier cette réunion ? Serait-il possible de changer la manière de fournir les produits afin d'éviter le gaspillage avec trop de fond teint qui se périmé vite ?

Une réunion sera planifiée prochainement. Les produits remboursables pourront être diversifiés.

29. Au deuxième étage, les salariés de Rfi se plaignent des nuisances sonores engendrées par le passage entre les deux bâtiments (côté RER), que ce soit la maintenance avec leurs chariots ou les gens qui se rendent au RIE. Ils voudraient donc savoir si l'on peut utiliser l'escalier qui se trouve au niveau de l'accès séparant les deux parties de l'immeuble (62 et 80) pour se rendre au 1^{er} étage. Cela réduirait les nuisances sonores liées au passage des gens qui se rendent au RIE et permettrait à ces derniers d'arriver à destination plus rapidement (actuellement un panneau indique qu'il ne faut pas utiliser cet accès). Par ailleurs, il faudrait changer le plancher et la moquette au niveau de ce lieu de passage afin de mieux absorber le bruit, notamment des chariots, comme cela vient d'être fait sur le plateau Elsevier.

La porte qui donne accès à l'escalier n'est pour le moment pas accessible, elle le sera à la fin du mois. Le passage par la porte nécessite de petits travaux qui ont déjà été engagés (pas de poignée au premier étage côté escalier). La moquette installée est déjà acoustique, il n'est par conséquent pas envisagé de la changer.

30. La grande majorité de membres des deux équipes matinales de MCD souhaiterait revenir à l'ancien rythme de travail c'est à dire le 3/4 au lieu du 2/3 actuellement et si c'est possible avec une rotation mensuelle pour le travail de week-end au lieu de 2 mois.

Cette demande supposerait une nouvelle consultation du CHSCT. La Direction étudiera cette possibilité.

31. Est ce que la direction de MCD prévoit des intégrations de pigistes, surtout qu'il y'en a actuellement plusieurs qui travaillent à un rythme très régulier à la radio ?

Deux postes en CDI ont été ouverts au recrutement et récemment pourvus. Budgétairement, il n'est pas prévu actuellement d'autres intégrations.

32. Pourquoi empêcher les Secrétaires de rédaction (SDR) à MCD de faire des papiers pour les journaux puisque plusieurs d'entre eux possèdent la carte de presse et ont une expérience en la matière ?

La Direction n'empêche pas les SDR de faire des papiers pour les journaux. Toutefois cette activité ne doit pas entraver leurs fonctions de SDR pour lesquelles le cahier des charges défini doit être respecté. Dans le cas contraire, le cumul de ces deux activités n'est pas possible.

33. Est ce que les journalistes- SDR de MCD ont une chance d'évoluer vers d'autres postes dans la rédaction s'ils le souhaitent ? Ou sont-ils condamnés à rester là où ils sont ?

Les SDR peuvent évoluer selon leurs compétences. La plupart des journalistes actuellement à l'antenne à MCD ont débuté leur carrière en qualité de SDR.

34. Notre radio (MCD) est parfois absente des grands rendez-vous de l'actualité même française Exemple : aucun journaliste de notre antenne n'a accompagné le premier ministre Jean Marc Ayrault lors de son dernier déplacement en Algérie. Or il y a eu pendant cette visite la signature des accords de coopération entre notre radio et la radio publique algérienne. Pourquoi ?

Dans l'exemple évoqué, il était prévu d'envoyer une équipe sur place et d'organiser à partir d'Alger un débat sur la coopération entre les deux pays. Le journaliste pressenti pour cette mission n'a finalement pu l'exercer pour une raison administrative (faute de visa). En revanche, le débat a bien eu lieu sur notre antenne en simultanée avec la radio algérienne et la couverture de ce voyage a été assurée par un correspondant local.

35. Un participant pour l'équipe matinale à MCD a été supprimé dans la nouvelle grille. Quelles sont les raisons de cette suppression et peut on avoir un deuxième participant comme cela a été le cas auparavant.

Il s'agit d'un choix éditorial, la Direction a préféré supprimer une vacation de nuit pour renforcer la journée.

36. La climatisation est toujours défaillante, y a t il des démarches pour la réparation et également pour réparer les trous dans le plafond.

Une visite sur l'ensemble des plateaux au cours du mois de Décembre 2013 a permis de recenser les anomalies. Des travaux concernant les lieux impactés ont débuté en décembre et suivront leur cours cette année. Les travaux se termineront en février/mars.

37. Quand est ce la prochaine commission paritaire se réunira et sur quelles bases vont être décidées les prochaines promotions ?

Les NAO se déroulent à partir de mercredi 22 janvier. Les réunions sur les mesures individuelles se dérouleront les 6/7 mars et les 11/12 mars.

38. Concernant la vacation 10h30- 21h30 à MCD... la réunion de rédaction commence à 10h30 c'est à dire en même temps que le début de vacation. N'est-il pas plus logique de décaler d'une demi-heure cette réunion pour permettre aux journalistes de mieux se préparer : lecture de dépêches et journaux, consultation des sites d'informations ...

Cet horaire permet aux présentateurs d'anticiper la préparation du journal de 13h. Il n'est pas possible de décaler cette réunion d'une demi-heure sauf à changer la vacation de toute une équipe de journalistes.

39. Les deux équipes matinales à MCD qui ont travaillé les nuits de Noël et de Saint Sylvestre ont été oubliées de fêtes malgré un mail de la direction qui parlait d'un service prévu pour les deux équipes à cette occasion.. A un étage, et à quelques mètres près nos collègues de RFI et de FRANCE 24 ont été mieux servis...

Il s'agissait d'un oubli. Un email d'excuse a été envoyé par le responsable d'Eurest et un petit déjeuner a été offert à l'ensemble de la rédaction le 9 janvier 2014.

40. Question traitée en séance.

41. Question traitée en séance.

42. Le grand studio a été présenté à sa création comme étant un studio bi médias. Aujourd'hui rares sont les émissions TV qui y sont enregistrées. Pourriez-vous nous donner un planning d'enregistrements pour mieux comprendre son taux d'exploitation ?

Une seule émission est enregistrée dans le grand studio par France 24 le dimanche soir. Les autres jours de la semaine, il est utilisé par la radio.
